Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 035-213500176-20251201-50_2025-DE

COMMUNE DE LA BAUSSAINE
Département d'Ille-et-Vilaine

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11

Date de publication du procès-verbal :
08/12/2025

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1er décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le premier du mois de décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de La Baussaine s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, après convocation légale le vingt-cinq du mois de novembre deux mille vingt-cinq, sous la présidence de Monsieur Jérémy LOISEL, Maire.

Etaient présents : Jérémy LOISEL, Jean-Charles MONTEBRUN, Gaëlle COÏC, Jérôme RIAND, Hervé COLLET, Daniel CHOTARD, Aurélie JOSSELIN, Joseph QUENOUILLÈRE, Diane NAUT, France LEMAITRE, Aline BOUVIER.

Absent(e) excusé(e) : /

Secrétaire de séance : France LEMAITRE.

01.12.2025 – 02 POINT D'APPORT VOLONTAIRE VALCOBREIZH : PROJET D'INSTALLATION

Il est rappelé au Conseil municipal que le 10 juillet dernier, une réunion sur place, rue de la Libération, s'est déroulée en présence de M. Jean-Charles MONTEBRUN représentant la commune de La Baussaine, M. Alain L'HONORÉ pour la Communauté de communes Bretagne romantique ainsi que M. Frédéric LE VERGER et Mme Katy BRINDEJONC pour le Smictom Valcobreizh.

Le but de cette entrevue était d'éclaircir les règles de dotation exceptionnelle dont la commune de LA BAUSSAINE bénéficie pour l'installation d'un Point d'Apport Volontaire (PAV).



Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 035-213500176-20251201-50_2025-DE

Afin de concrétiser le projet, une convention de partenariat relative à la gestion technique et financière des points d'apports volontaires collectifs / Dotation exceptionnelle des communes a été proposée entre la Commune de La Baussaine et le Smictom Valcobreizh. Celle-ci figure en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet d'implantation d'un point d'apport volontaire, rue de la Libération aux conditions définies dans la convention de partenariat ;

- **AUTORISE** le maire à signer la convention, à solliciter la dotation exceptionnelle auprès du Smictom Valcobreizh ainsi que la participation financière pour la maîtrise d'ouvrage de la pose des conteneurs sous forme de subvention d'équipement ;

- **AUTORISE** le maire à établir une convention et procéder à toutes les démarches nécessaires avec la propriétaire de la parcelle sur laquelle sera implanté le point d'apport volontaire, sous réserve que l'implantation n'entame pas l'accès des agriculteurs dans celle-ci.

MAIRIE DE LA BAUSSAINE
35190

Fait à La Baussaine, le 1er décembre 2025
Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Maire, Jérémy LOISEL